

FICHE FINANCIERE

Intitulé du projet: Avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, la zone « Brill - Am Pudel » sise sur les territoires de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de la commune de Schifflange

Ministère initiateur: Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable

Suivi du projet par: Monsieur Gilles Biver

Tél: 247-86834

Courriel: gilles.biver@mev.etat.lu

En complément à la note, à l'exposé des motifs complété d'un dossier de classement, au commentaire des articles il convient de relever que l'avant-projet de règlement grand-ducal vise la déclaration de la zone « Brill - Am Pudel » en substituant les deux règlements grand-ducaux relatifs aux zones protégées d'intérêt national dénommées « Brill » et « Am Pudel » d'ores et déjà désignées. Des mesures de conservation et de gestion sont déjà mises en place.

Les dépenses relatives à la désignation proprement dite de la zone protégée seront imputées sur les crédits ordinaires de l'Administration de la nature et des forêts, et sont estimées comme suit :

- Sensibilisation du public/Signalisation de la zone protégée (panneaux) : 1.000 € (montant unique).

Le projet sous rubrique n'aura pas d'effet sur et ne dépassera pas les crédits budgétaires prévus dans la programmation pluriannuelle 2022-2025 telle que votée par la Chambre des Députés.